



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocation de solidarité

Question écrite n° 28242

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation des chômeurs en fin de droits. En effet, le gouvernement souhaite limiter considérablement la durée de versement de l'allocation spécifique de solidarité. Dès janvier prochain, ce sont 130 000 chômeurs qui seront exclus du bénéfice de l'ASS et seront privés de toutes indemnisation chômage. Cette décision inquiétante s'ajoute à la réduction du montant des indemnités de l'assurance chômage, pour plus de 600 000 demandeurs d'emploi, décidée par l'accord UNEDIC de décembre 2002. En conséquence, elle lui demande ses intentions quant à la poursuite d'une indemnisation correcte des personnes privées d'emploi.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

Circonscription : Haute-Vienne (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28242

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8551